## République Française Département : LOZERE Arrondissement : Mende CHAULHAC - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Délibération N° DE\_012\_BIS\_2024

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Votants	
7	7	7	
Date de la convocation : 29/03/2024			
Pour	Contre	Abstention	
7	0	0	
Résultat du vote : adoptée			

Le douze avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

<u>Présents</u>: Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES <u>Représentés</u>:

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ROUSSET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

## Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - CHAULHAC 2023

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv 1068	

Solde disponible affecté comme suit :

Date de transmission de l'acte: 30/04/2024 Date de reception de l'AR: 30/04/2024

048-214800468-DE\_012\_BIS\_2024-DE A G E D I

affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	
B. DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET Président de séance Daniel ROUSSET Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 30/04/2024 Date de reception de l'AR: 30/04/2024